



Infor Anael Finance iSeries Budgets Analytiques

© Copyright 2018 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Finance iSeries version V7

Auteur : Infor

Date de publication : août 7, 2018

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Historique du document.....	5
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Présentation.....	7
Chapitre 2 Paramétrage.....	9
Numéro de budget (PCA060CLP).....	9
Numéro de version (PCA069CLP)	10
Routines (PCA080CLP).....	11
Taux de répartition (PCA090CLP)	12
Chapitre 3 Saisie	13
Chapitre 4 Utilitaires	17
Actualisation des Budgets/Centre (PCA545)	17
Création automatique budgets (PCA320)	17
Archivage du réalisé par période (PCA260C).....	18

À propos de ce manuel

Ce document décrit la gestion des budgets analytiques (paramétrage et saisie) dans Anael Finance iSeries.

Le ou les budgets sont restitués dans

- L'édition des budgets (pour vérifier la saisie)
- L'édition du comparatif Budget/réalisé
- En consultation analytique

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Infor Anael Finance iSeries

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	1999	R&D	Création du document
2.0	Janvier 2012	Ingrid MARY	Application du nouveau modèle Word
2.1	Mars 2016	B.Quevedo	Mise aux normes Infor
2.2	Aout 2018	C.Quéré	Ajout des fonctions

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

En début d'exercice l'entreprise peut déterminer un budget annuel pour l'ensemble de ses activités. Ce budget initial pourra être modifié en cours d'année, chaque modification pouvant constituer une nouvelle version.

Avec **ANAEL**, il est possible de créer jusqu'à 35 budgets, chaque budget pouvant avoir plusieurs versions.

Il existe différentes méthodes de dotations de budget, dont certaines font référence :

- Soit à un code '**routine**'.
- Soit à un code 'taux de répartition'.

Les dotations peuvent être faites :

- En affectation directe par une saisie manuelle par période.
- En répartition linéaire automatique après saisie d'une valeur annuelle. Le traitement utilise une routine de répartition pré-définie.
- En répartition en pourcentage sur une base annuelle avec saisie manuelle des taux ou en automatique grâce à une grille de répartition pré-définie.
- En répartition en pourcentage d'évolution après saisie de la valeur annuelle budget global et du pourcentage d'évolution. Sur la base d'une répartition linéaire (par code routine) un pourcentage d'évolution est appliqué en cascade.

Accès à l'option

'Gestion Analytique' > 'Budgets' > '**Paramètres Base de Données**'

La création d'un budget comprend au préalable la création :

- Du numéro de budget.
- Du numéro de version.
- De routines.
- De taux de répartition.

Numéro de budget (PCA060CLP)

Ce traitement autorise la création et la mise à jour des numéros de budgets (sur un caractère alphanumérique).

Celui-ci est créé en valeur ou en quantité.

Sont renseignés pour chaque budget :

- Le type : montant ou quantité
- Le nombre de décimales pour les quantités : de 0 à 5
- L'unité d'œuvre.

La création d'un budget peut être établie en fonction des valeurs du réalisé de l'année précédente, sur lesquelles on peut appliquer des coefficients de modification pour l'actualiser.

Dans l'écran de mise à jour des budgets, vous pouvez spécifier les informations du budget :

- Budget
 - Affectation d'un numéro (1 caractère alphanumérique) et d'un libellé.
- N° de version en cours
 - Pour chaque budget, un numéro de version en cours est assigné (2 caractères numériques), auquel il sera fait référence dans la création et la mise à jour des budgets.

Exemple

01 : Version initiale.

02 : Version corrigée au **xx xx xx**.

- Quantité/Montant

- Budget par Montant ('M') ou par Quantité ('Q').
- Nombre de décimales
 - Ne concerne que les décimales des budgets en quantité (de type 'Q'). Peut prendre la valeur de 0 à 5.
- Remarque : Les budgets par montant sont obligatoirement saisis sans décimale ; ils sont en unité de la devise société.
- Unité d'œuvre
 - Uniquement pour les budgets en quantité.
 - Code créé dans la table 'UO'.
- Vue
 - La vue est très importante. Par exemple si on saisit un budget avec une vue axe1/axe2, il sera impossible de le restituer sur une vue axe1 (à moins de créer un budget sur l'axe 1).
 - Les restitutions budget/réalisé éditent la colonne budget que s'il s'agit de la même vue.
- Croisement/Axe d'origine/Axe de destination
 - Incrémenté automatiquement selon la vue sélectionnée.
- Contrôle plan analytique
 - Contrôle du budget au niveau du plan analytique. Le plan analytique (simple ou croisé) doit correspondre à la vue. Le plan analytique par phase activité n'est pas contrôlé dans la saisie du budget.
- Exercice de référence
 - Exercice de référence pour le plan analytique.

Numéro de version (PCA069CLP)

La création d'une version, sauf l'originale, fait référence à une autre version qui n'est pas obligatoirement la précédente.

Exemple

Version 01 : 1^{ère} version du 30.09.xxxx.

Version 02 : Version révisée au 1.1.xxxx en fonction du réalisé du dernier trimestre.

Version 03 - Etc.

Les valeurs budgétées sous la version d'origine ne sont pas dupliquées dans la nouvelle version, mais elles peuvent être prises en compte en édition ou en consultation en fonction de la version de référence.

L'écran de mise à jour des versions demande le numéro de version et le numéro de version de référence.

Pour un numéro de budget donné, il est possible de créer plusieurs versions. La création d'une version de budget s'effectue toujours en référence à une version, qui peut être la version créée elle-même (cas systématique pour la première version).

Cette possibilité permet à partir d'une version d'origine de procéder à toutes les modifications souhaitées en cours d'exercice.

Routines (PCA080CLP)

Une routine est une modalité de dotation permettant de lisser un budget annuel en fonction du nombre de mois d'activité.

Elle est définie par un coefficient diviseur (exprimé en périodes), une fréquence et, si nécessaire, les périodes à ignorer dans le lissage du budget.

Une routine est référencée sous un numéro auquel il est fait appel lors des dotations linéaires. Une même routine peut être utilisée pour plusieurs dotations de budget.

Dans l'écran de mise à jour des routines, vous pouvez spécifier les informations d'une routine :

- Routine
 - Définir le code de la routine par 2 caractères numériques, ainsi que son libellé.
- Fréquence
 - Correspond à l'intervalle de répartition budgétaire dans la période de départ et de fin.
 - '1' : Chaque période.
 - '2' : Toutes les 2 périodes
 - '3' : Toutes les 3 périodes...
- Nième Période de début/ Nième Période de fin
 - Bornes des périodes analytiques à considérer pour la répartition du budget.
- Nième Périodes à ignorer
 - Les périodes sur lesquelles ne doivent pas être affectées de répartitions
- Le coefficient diviseur
 - Valeur par laquelle sera divisé le montant global du budget.

Exemple

Pour une valeur annuelle budgétée de 105 000 EUR, et avec une routine paramétrée de la façon suivante :

Fréquence '1' période de 01 à 12.

Mois à ignorer

Coefficient diviseur 12

Le budget sera réparti tous les mois pour une valeur de 8 750 EUR.

Avec un coefficient diviseur de 11

Le budget sera réparti tous les mois pour une valeur de 9 545 EUR (105000/11), avec une valeur annuelle réactualisée de 114 545 EUR (105000*12/11).

Taux de répartition (PCA090CLP)

L'option '**Taux de répartition**', permet de créer une grille où pour chaque période, l'utilisateur entre un pourcentage.

Dans l'écran de mise à jour des taux de répartition, vous pouvez spécifier, pour chaque période définie, un taux de répartition.

Le programme contrôle que le total des pourcentages est égal à 100.

Chaque grille créée est référencée sous un numéro auquel il suffira de faire appel lors des dotations automatiques en pourcentage des budgets.

Accès à l'option

'Gestion Analytique' > 'Budgets' > 'Saisies' (PCA300CLP)

La saisie des budgets permet principalement :

- De procéder à la dotation par période.
- De saisir les modifications à apporter au budget en cours d'année.

1^{ère} page

Dans l'écran de saisie des budgets, spécifiez

- un budget et
- une version
- l'ordre d'affichage (Centre/chap/... ou Chap/centre/...)

Si la société est par établissement, un budget est défini par établissement et le budget peut être saisi par Centre d'origine/Chapitre/Nature/Centre de destination ou par Chapitre/Nature/ Centre d'origine/ Centre de destination.

2^{ème} page

La page de détail du budget s'affiche avec ces informations :

- Version en cours
- Version de référence
- Quantité/Montant
- Plan analytique
- Exercice de référence

Sur cette page écran seule la zone '**Version de référence**' peut être dérogée par rapport aux versions paramétrées (numéro de version), les autres zones ayant été déjà définies lors de la numérotation du budget.

Ceci n'est pas conseillé, car dans ce cas les montants affichés lors de la saisie du budget pourraient être différents de ceux des restitutions.

Remarque sur les versions

Lors de l'édition ou de la consultation des budgets, **ANAEL** prend en compte au maximum trois versions successives.

Exemple 1

Budget 1

Version	Référence
01	01
02	01
03	02
04	03
05	04

L'édition ou la consultation en saisie de la version 05/version de référence 04 prendra en compte les versions 05/04/03.

Si en saisie, on déroge à la version de référence, alors pour une version 05/version de référence 02, Anael prendra en compte les versions 05/02/01 lors de la saisie du budget uniquement. Les restitutions se feront toujours sur les versions 05/04/03.

Exemple 2

Version	01	02	03	04
Version Réf.	01	01	01	02
Centres				
000001		100		120
000002	50	60	110	
000003	50		140	
000004			70	

Lors de l'édition, de la consultation ou en saisie des budgets, si celui-ci est rattaché à la version 4, seules les valeurs contenues dans les versions 04, 02, 01 sont prises en compte.

On obtient donc pour les centres :

000001 = 120
 000002 = 60
 000003 = 50
 000004 = /

Lors de l'édition, de la consultation ou en saisie des budgets, on prend en compte les valeurs connues dans les versions choisies par ordre décroissant et jusqu'à 3 versions maximum.

3ème page : Si l'ordre retenu est : centres d'origine/ chapitres/ natures, vous pouvez

- accéder directement à la saisie du budget en renseignant l'imputation complète en haut de l'écran ou
- choisir d'abord le centre, puis un chapitre, puis les natures
 - au niveau du chapitre, vous pouvez saisir le montant du budget pour le chapitre (facultatif) et alors Anael contrôle que les montants saisis sur les natures correspondent au montant global du chapitre

- au niveau des natures, vous donnez le montant du budget par période

De la même façon, si l'ordre retenu est : chapitres/ natures/centres d'origine, vous pouvez

- accéder directement à la saisie du budget en renseignant l'imputation complète en haut de l'écran ou
- choisir d'abord le chapitre, puis une nature, puis les centres
 - au niveau de la nature, vous pouvez saisir le montant du budget pour cette nature (facultatif) et alors Anael contrôle que les montants saisis sur les centres correspondent au montant global de la nature

4^{ème} page

Vous devez spécifier les informations spécifiques au calcul.

Calcul

Le mode de calcul permet de préciser comment la dotation par période sera effectuée :

- 1 = Par saisie manuelle
- 2 = Par répartition linéaire automatique selon une routine pré-enregistrée. Dans ce cas il faut renseigner un code de routine.
- 3 = Par répartition en pourcentage selon une grille de taux de répartition pré-enregistrée.
- 4 = Par répartition en pourcentage d'évolution selon une routine pré-enregistrée. Le taux d'évolution est renseigné au niveau de la zone '**Taux**'.

Code action

- '**R**' : Permet de remplacer les anciennes valeurs budgétées.
- '+' : La valeur globale saisie sera ajoutée selon le mode de calcul choisi.
- '-' : La valeur globale saisie sera déduite selon le mode de calcul choisi.

Type

Le type de budget doit être renseigné, il peut prendre les valeurs :

- '**R**' : Pour recette (sens = crédit)
- '**D**' : Pour dépense (sens = débit)

Par défaut, la zone s'alimente avec le code saisi dans le fichier des natures.

Routine/Taux

Code routine ou taux de répartition à utiliser pour procéder à une dotation automatique.

Montant

Montant à répartir (dans le centre de destination si vue croisée).

Coefficient

Le coefficient permet d'augmenter ou de diminuer la valeur saisie sur une période.

Il est nécessaire de rappeler sur la ligne 'montant' le montant budgété que l'on souhaite revaloriser.

Taux

Taux exprimant un pourcentage pour la répartition en pourcentage d'évolution. Sur la base d'une répartition linéaire (par code routine) un pourcentage d'évolution est appliqué en cascade sur le montant budgété.

5^{ème} page

Le budget calculé est affiché pour information

Accès à l'option

'Gestion Analytique' > 'Budgets' > 'Utilitaires'

Actualisation des Budgets/Centre (PCA545)

Cette option permet d'actualiser à partir d'un budget existant, un centre à fin de période, en indiquant quels types de natures sont à actualiser.

Dans l'écran d'actualisation des budgets par centre, sélectionnez un budget et un centre, puis spécifiez les informations du budget.

Le coefficient permet d'augmenter ou de diminuer le budget sur une période :

Exemple

Le coefficient 1,1 augmentera le budget de 10 %.

Le coefficient 0.9 diminuera le budget de 10 %.

Création automatique budgets (PCA320)

Si un budget croisé a été créé, il est possible de constituer automatiquement le budget par axe, ainsi que le budget inverse du croisement.

Exemple

Budget crée avec un croisement de type axe1/axe2.

Possibilité de générer automatiquement le budget de l'axe1.

Possibilité de générer automatiquement le budget de l'axe2.

Possibilité de générer automatiquement le budget axe2/axe1.

Il est intéressant de créer un budget sur une vue croisée afin de générer plusieurs budgets à partir de celui-ci. Mais la création automatique ne fait qu'alimenter un budget qu'il faut au préalable avoir défini.

Archivage du réalisé par période (PCA260C)

Accès à l'option

'Gestion Analytique' > 'Utilitaires'>'Outils'

Cette option permet de créer un budget à partir du réalisé, sur une période donnée.

Possibilité aussi, d'affecter à un chapitre ou à une nature un coefficient pour permettre des ajustements.